



MAIRIE DE CHAMBARON SUR MORGE

5 Place de l'Eglise – La Moutade
63200 CHAMBARON SUR MORGE

Cellule : 04 73 97 21 74 – **La Moutade** : 04 73 97 20 43
contact@mairiechambaronsurmorge.fr

CCTP Bordereau de prix LOT 4

Marché adapté de travaux

Travaux école Saint Exupéry Isolation, revêtement de sol et peinture

Ordonnateur et pouvoir adjudicateur : M. le Maire - 5 place de l'Eglise - la Moutade - 63200 Chamabron sur Morge

Comptable public assignataire des paiements : M. le Trésorier Principal - Trésorerie de Riom - 49, 51, rue de Toulon - 63200 Riom

SOMMAIRE

I Réglementation

II Localisation du projet

III Objet et spécificité des travaux

IV Prescriptions générales et consistance des travaux

1 – Consistance des travaux

2 – Prescriptions

2.1 Intervention sur murs et plafond

2.2 Intervention sur sol

V Organisation du chantier

1- Travaux préliminaires – connaissance des lieux

2 – Installation du chantier

3 – Piquetage implantation

4 – Nettoyage des éléments conservés

5 – Evacuation

6 – Accès au chantier – signalisation – circulation

VI Obligations de l'entreprise

VII Durée des travaux – délais de réalisation

VIII Critères d'attribution

IX Remise des offres

X Demande de renseignements

I – Réglementation

La conception et l'exécution des ouvrages doivent être conformes aux textes réglementaires, les normes françaises et européennes Homologuées (NF – EN), les documents techniques unifiés – DTU – se rapportant aux travaux demandés entre autre : DTU 12, DTU 13, DTU 20, DTU 36/37, DTU 40, les documents d'urbanisme.

La qualité et les caractéristiques des matériaux sont définies aux normes françaises.

II – Localisation du projet

Localisation des travaux se situe en centre bourg, à l'école St Exupery rue de la Mairie à la Moutade.

III - Objet et spécificité des travaux

Spécificité des travaux : en collaboration avec la commune de Cellule et le coordinateur SPS, les travaux seront réalisés de façon séparés avec les autres lots à l'été 2018. Ils devront respecter les normes de sécurité et d'ERP.

- Lot 1 : des travaux de maçonnerie, menuiserie, charpente et couverture.
- Lot 2 : travaux d'électricité
- Lot 3 : travaux de démolition et de BTP
- Lot 4 : travaux d'isolation phonique et thermique plafond et mur, de peinture et de revêtement au sol

IV - Prescriptions Générales et consistance des travaux

1 Consistance des travaux

L'entreprise livrera toutes les fournitures et réalisera tous les travaux et installations nécessaires à l'établissement des ouvrages projetés, tels que définis les pièces du marché.

Dans le cadre de son marché l'entrepreneur aura à sa charge toutes les fournitures et prestations nécessaires pour réaliser **à l'école St Exupery l'isolation, le revêtement de sol et les peintures du bureau d'une dimension de 9 m²** prévus dans le dit marché. Ainsi que tous les travaux annexes et connexes nécessaires pour en assurer la complète et parfaite finition, dans le respect des documents de référence contractuels et des normes applicables.

Les travaux comprendront notamment :

- les installations de chantier éventuelles propre au présent lot et les documents à fournir
- la fourniture et la pose du doublage des cloisons
- la fourniture et la pose de l'isolation en laine de verre mur et plafond intérieurs
- la fourniture et la pose de revêtement de sol et plinthes
- la fourniture et la pose des peintures sur les murs et porte

2 Prescriptions

2.1 Intervention sur les murs et plafond

Il s'agit d'installer l'isolation, de doubler les cloisons et appliquer un revêtement, cette prestation comprend :

- * l'isolation en laine de verre selon réglementation DTU en vigueur.
- * de doubler le plafond et les murs en cloisons placoplâtre sur rail, selon réglementation DTU en vigueur. Avec joints et raccords par bandes armées enduites et poncées et traitement des angles par cornières galvanisées, renforcées et enduites.
- * de prévoir les réserves nécessaires au lot 2 électricité
- * de peindre le plafond, les murs et la porte avec une peinture acrylique

L'entreprise proposera un nuancier au Maître d'ouvrage qui choisira la couleur.

2.2 Intervention sur Sol

L'entrepreneur réalisera à l'intérieur du bureau le revêtement de sol qui sera en dalles vinyle pour locaux collectif à grand trafic, cette prestation comprend :

- * le réagréage
- * la pose des dalles PVC
- * la pose des plinthes adaptées aux dalles PVC

L'entreprise proposera un nuancier au Maître d'ouvrage qui choisira la couleur.

V – Organisation du chantier

1 Travaux préliminaires - Connaissance des lieux

L'entrepreneur est réputé pour l'exécution des travaux, après avoir préalablement à la remise des offres :

- ✓ apprécié exactement avec une visite détaillée des lieux, toutes les conditions d'exécution des différentes prestations demandées.
- ✓ pris pleinement connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux
- ✓ apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être totalement rendu compte de leur importance et de leurs particularités
- ✓ procédé à une visite détaillée du terrain et pris parfaitement connaissance de toutes les conditions physiques, aux accès et aux abords, à la topographie, à la nature des travaux, à l'exécution des travaux ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier.

2 Installation du chantier

En fonction de la nature, de l'importance et de la localisation des travaux, objets du marché, les installations de chantier seront adaptées au volume des prestations à réaliser (personnel, matériel, etc.). Il appartiendra à l'entrepreneur de déterminer les installations nécessaires qui seront également fonction des emplacements disponibles.

En tout état de cause l'entrepreneur devra toujours prévoir toutes les installations nécessaires pour lui permettre de réaliser ses travaux dans les règles de l'art, en respectant strictement la réglementation en vigueur.

Les installations devront toujours comprendre :

- . les installations nécessaires pour respecter la législation en matière de sécurité et de protection de la santé,

- . toutes les installations et équipements nécessaires pour garantir la sécurité des tiers, de jour comme de nuit,
- . l'ensemble de la signalisation nécessaire vis-à-vis de la circulation, de jour comme de nuit,
- . les dispositifs provisoires d'évacuation des eaux pendant les travaux,

Les installations provisoires nécessaires seront mises en place dès le début des travaux et déposées en fin de travaux.

La prestation comprend l'apport et installation des matériels et matériaux, la location et l'entretien pour la durée contractuelle, les déposes et le repli en fin de travaux.

Ces prestations sont à inclure dans l'offre de l'entreprise.

3 Piquetage implantation

L'entreprise procédera au report des points caractéristiques des ouvrages, à partir des repère généraux planimétriques et altimétriques des plans et pris en compte par tous les entrepreneurs.

L'ensemble des points fixés, fera l'objet d'une conservation permanente et pourra être utilisé indifféremment par les entreprises intervenant sur le chantier.

Les opérations de piquetage seront effectuées suivant le mode défini ci-après :

- . reconnaissance et définition du tracé par le Maitre d'œuvre.
- . Implantation du tracé et piquetage par l'entrepreneur avant tout commencement des travaux suivant les plans, de manière à reporter sur le terrain les surfaces et ouvrages définis sur les plans.

Le piquetage des limites extérieures des ouvrages, réalisé en vue de dessiner sur le terrain les zones des ouvrage, se fera à l'aide de piquet inclinés ver l'extérieur.

A cet effet, l'entrepreneur devra mettre à sa disposition les appareils, le matériel et le personnel dont il pourrait avoir besoin.

L'entrepreneur sera responsable de toute fausse manœuvre et de toute augmentation de dépenses qui résulteraient du dérangement ou de la disparition des repères.

4 Nettoyage

L'entrepreneur se chargera du nettoyage des éléments conservés par dépoussiérage, brossage et aspiration compris toutes sujétions particulières concernant les parties de bâtiment et mur conservés. Ainsi que du débarrassage et nettoyage en fin de chantier.

5 Evacuation

L'entreprise procédera à l'évacuation des matériaux et déchets produits lors des travaux à sa charge et conformément à la réglementation en vigueur.

6 Accès au chantier - Signalisation – Circulation

A chaque accès au chantier, l'entrepreneur doit mettre des panneaux "chantier interdit au public".

La signalisation devra tenir compte des renseignements donnés à l'article 8-4-4 du C.C.A.P.

L'attention de l'entrepreneur est particulièrement attirée sur la responsabilité totale en matière de signalisation de son chantier. Il devra disposer, à l'approche et au droit du chantier, d'une

signalisation réglementaire adaptée aux lieux. Cette signalisation sera maintenue et entretenue jusqu'à réception des travaux.

Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour protéger les tranchées et éviter les accidents aux personnes ou aux véhicules. Le chantier doit être conduit de telle manière que la circulation soit possible aux abords du chantier du vendredi soir au lundi matin, ainsi que les jours fériés.

Les accès piétons devront être constamment maintenus. Les accès des véhicules seront rétablis chaque soir.

VI - Obligations de l'entreprise

Se conformer au règlement de consultation et CCAP relatifs au marché.

Dans son offre, le candidat devra indiquer ses références pour des missions similaires.

L'entrepreneur soumissionnant pour le présent lot est tenu dans le cadre de sa prestation de coopérer avec les autres lots et conformer aux prérogatives du coordonnateur SPS.

VII – Durée des travaux - Délais de réalisation

Les travaux s'effectueront sur 7 semaines début prévisionnel le 10 juillet 2018 et devront impérativement être terminés le **25 août 2018**.

VIII - Critères d'attribution Remise des offres

- Prix : 50%
- Valeur technique : 40%
- Délais : 10%

IX - Remise des offres

La remise des offres doit se faire en mairie, 3 place de la Résistance CELLULE 63200 CHAMBARON SUR MORGE sous pli cacheté avant le **mercredi 25 octobre 2017**.

Toute offre reçue hors délai ne sera pas ouverte et directement renvoyée à l'expéditeur.

X - Demande de renseignements

Tout renseignement administratif contacter de la Mairie Tél 04 73 97 21 74
mail : contact@mairiechambaronsurmorge.fr

Tout renseignement technique et visite du bâtiment contacter Monsieur Alain Roche Tél 04 73 97 21 74
mail : contact@mairiechambaronsurmorge.fr

Bordereau de prix – Offre

LOT 4

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.
doublage en contre cloison	M ²	42.00		
isolation laine de verre plafond et mur	M ²	56.00		
fourniture et pose de plinthe	ML	16.00		
revêtement de sol vinyle en dalle pour locaux collectifs à fort trafic	M ²	13.00		
revêtement peinture des murs	M ²	42.00		
Total				
T.V.A.				
Total T.T.C.				